



Demande d'autorisation d'abattage et d'élagage

Préavis pour la Municipalité

Reçu le : 18 mars 2021

Propriétaire : Eric PEUGEOT

☎ 079 699 66 11

Adresse : Chemin des Palins 4

Parcelle n° : 992

Représenté par : lui-même

☎

- Règlement d'application LPNMS, les articles 15 et 21
- Règlement communal de classement des arbres

Arbre (s)

N°	Essence	Diamètre (cm)	Volume Vm ³ NT (sv)	Motifs retenus pour l'abattage
1	Noyer	51	2.4	Dépérissant
2	Cerisier	61	3.8	
3	Bouleau	30	0.7	
4	Bouleau	31	0.7	
5				
6				
7				

Liste des motifs évoqués dans l'art.15 du règlement LPNMS

1. la plantation prive un local d'habitation préexistant de son ensoleillement normal dans une mesure excessive
2. la plantation nuit notablement à l'exploitation rationnelle d'un bien-fonds ou d'un domaine agricole
3. le voisin subit un préjudice grave du fait de la plantation
4. des impératifs l'imposent tels que l'état sanitaire d'un arbre, la sécurité du trafic, la stabilité des rives bordant un cours d'eau, la création d'une route ou la canalisation d'un ruisseau

Proposition:

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Autoriser l'abattage | <input type="checkbox"/> Refuser l'abattage |
| <input type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec compensation | <input type="checkbox"/> L'état d'urgence nécessite / a nécessité un abattage sans délai |
| <input type="checkbox"/> Autoriser la taille | <input type="checkbox"/> Autoriser le recepage |
| <input type="checkbox"/> Autoriser l'écimage | |

Compensation

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Aucune / parcelle suffisamment boisée | <input type="checkbox"/> Replantation |
| <input type="checkbox"/> Conservation des arbustes indigènes | <input type="checkbox"/> Taxe compensatoire de CHF _____ |

REMARQUES (devis, restrictions, délai, etc.)

tournez la page

Pour le préavis
le garde forestier

Guy Favre